



Union Nationale de l'Aide, des Soins  
et des Services aux Domiciles.

## DIPLOME D'ETAT TECHNICIEN D'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale effectuent une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement et à créer ou restaurer le lien social.

Ils accompagnent et soutiennent les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes âgées, malades ou handicapées. Ces interventions s'effectuent au domicile, habituel ou de substitution, dans leur environnement proche ou en établissement.

### Compétences

- Conduite du projet d'aide à la personne
- Communication professionnelle et travail en réseau
- Réalisation des actes de la vie quotidienne
- Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur la vie quotidienne.
- Contribution au développement de la dynamique familiale
- Accompagnement social vers l'insertion

### Contenu de la formation

- Facteurs socio-économiques, psychologiques et culturels de l'exclusion
- Les formes de maltraitance
- L'enfant et l'adolescent
- La famille :
  - Famille et son environnement
  - Evolution sociologique et identité socioculturelle de la famille
  - Psycho-pédagogie
- Gestion du budget
- Aspects psychologiques sociaux et culturels de la vie quotidienne
- Accompagnement à la vie quotidienne
- Aspects techniques de la vie quotidienne
- Communication professionnelle, outils et méthodes
- Transmission de l'information
- Travail en partenariat, réseau
- Développement de la personne à travers ses différentes dimensions
- Méthodologie de l'intervention
- Méthodologie de projet
- Droits et devoirs des usagers et des professionnels
- Cadre institutionnel et juridique des politiques et dispositifs d'aide et d'action sociale

Ce diplôme est délivré par le ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité  
**Conditions d'accès** : sélection effectuée par les organismes qui dispensent la formation.